

LE SENEGAL ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE



**LE SENEGAL
ET LA
COMMUNAUTE
EUROPEENNE**

Copyright: Commission des Communautés européennes
Bruxelles, octobre 1984

Photos: CEE, sauf indication contraire.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
--------------	---

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	4
--------------------------	---

La Communauté en Europe	4
La Communauté dans le Monde	7

LA CONVENTION DE LOME	10
-----------------------	----

LE SENEGAL ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

De Yaoundé I à Lomé III	12
Les échanges commerciaux	13
L'aide au développement	14
Développement rural	16
Stabex — Aide alimentaire	18
Coopération industrielle	19
Transports et communications	20
Enseignement et formation	21
Santé et assainissement	22
Accord de pêche	24
Hydraulique	24
Coopération régionale et minière	25
Interventions communautaires au Sénégal, 1961-1984	27



IRLANDE

ROYAUME - UNI

PAYS - BAS

BELGIQUE

LUXEMBOURG

FRANCE

ITALIE

PORTUGAL

ESPAGNE

(Candidats à l'adhésion)

AFRIQUE

INTRODUCTION

Depuis un quart de siècle, le Sénégal a noué des liens étroits avec la Communauté européenne.

En effet, la Communauté européenne est devenue le plus important partenaire commercial du Sénégal, à la fois comme client et comme fournisseur. Dans le cadre de la Convention de Lomé, qui rassemble les dix pays de la Communauté et une soixantaine de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), le Sénégal bénéficie d'avantages commerciaux pour ses échanges avec les pays du marché commun: en particulier, presque toutes ses exportations entrent en franchise de douane dans la Communauté et pour certains produits et sous certaines conditions, le Sénégal peut bénéficier d'une aide destinée à compenser les fluctuations de ses recettes d'exportations.

D'autre part, la République sénégalaise n'a cessé de développer des relations de coopération financière et technique avec la Communauté qui constitue, Etats membres compris, la plus importante source d'aide au développement accordée à ce pays. Ce soutien constant s'est traduit par de nombreuses réalisations dans tous les domaines, de l'agriculture à l'industrie, en passant par l'éducation et la santé.

Cette brochure évoque les principaux aspects de la coopération CEE-Sénégal.



DANEMARK

Berlin

REPUBLIQUE
FEDERALE
ALLEMANDE

GRECE

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

La Communauté en Europe

La Communauté européenne se compose de dix pays: la Belgique, le Danemark, la Grèce, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni. Tous ces pays ont signé trois traités qui constituent le cadre de la construction d'une Europe unie:

- Le traité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) de 1951.
- Le traité de la Communauté européenne de l'Energie atomique (Euratom) de 1957.
- Le traité de la Communauté économique européenne (CEE) de 1957.

Ce dernier a pour but de regrouper toutes les ressources économiques des pays signataires en une union économique où les biens, les personnes, les services et les capitaux peuvent circuler librement et où le commerce extérieur, l'agriculture, les transports et d'autres secteurs de l'économie sont régis par des politiques communes.

La Communauté européenne existe pour assurer le bien-être économique en Europe, pour garantir la paix entre ses Etats membres et pour aider d'autres pays au moyen de la coopération commerciale et financière.

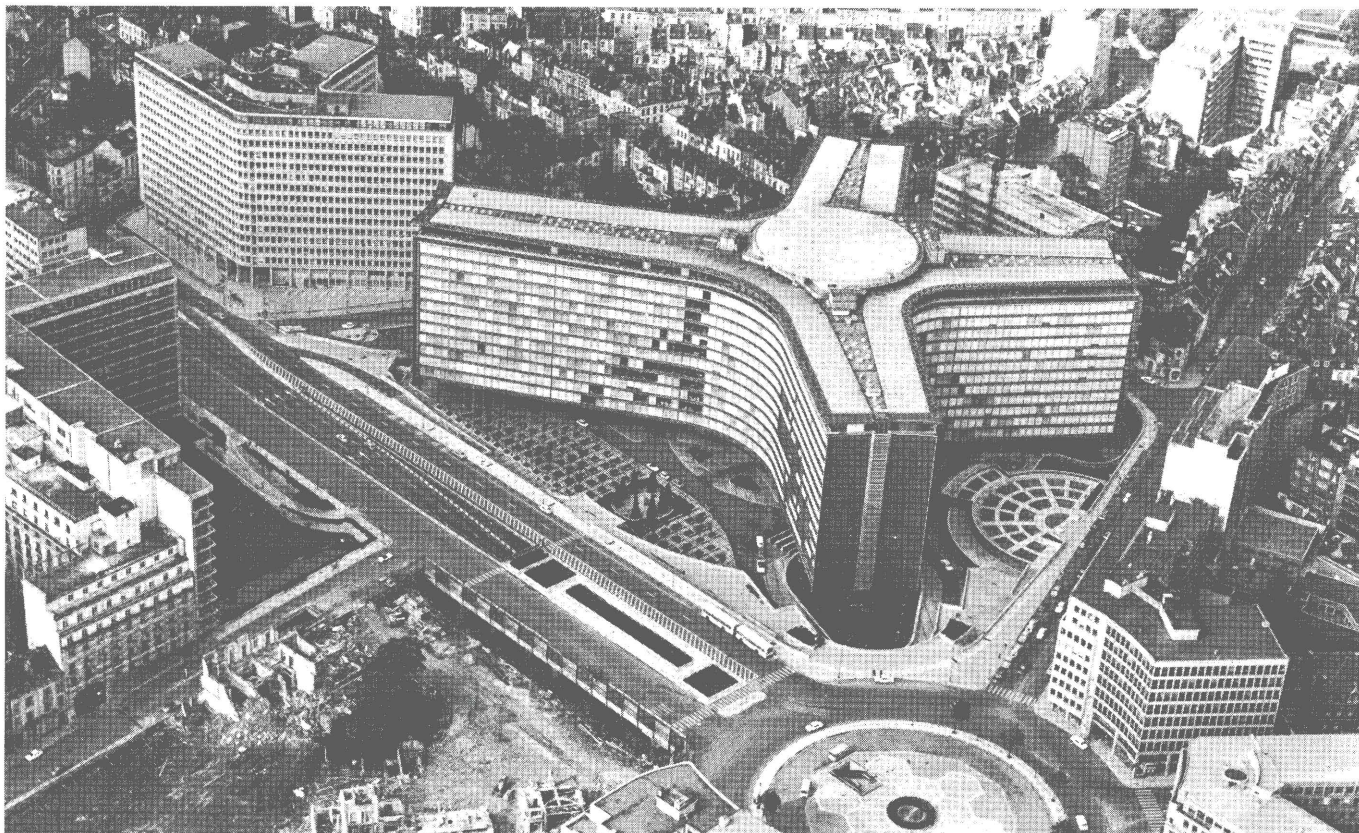
Il existe cinq institutions communautaires:

- Le Conseil des Ministres, qui a le pouvoir de décision. Les Etats membres y sont représentés au niveau ministériel. Les décisions sont prises soit à l'unanimité, soit à la majorité qualifiée, c'est-à-dire avec au moins 45 voix sur un total de 63 (au vote, l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni disposent chacun de 10 voix, la Belgique, la Grèce et les Pays-Bas de 5, le Danemark et l'Irlande de 3, et le Luxembourg de 2).
- La Commission, qui propose et gère les politiques communes et veille au respect des traités communautaires. La Commission est composée de 14 membres ou «commissaires», qui, en exerçant leurs fonctions, doivent agir dans l'intérêt de la Communauté et non dans celui de leur pays d'origine.
- Le Parlement européen, avec 434 membres élus tous les cinq ans au suffrage universel, représente les citoyens de la Communauté. Le Parlement donne son avis sur les propositions soumises par la Commission. C'est lui qui adopte le budget communautaire après discussion avec le Conseil des Ministres.
- La Cour de Justice, chargée de régler des différends résultant de l'application du droit communautaire. La Cour est composée de 11 juges.
- La Cour des Comptes, composée de 10 membres, contrôle le bon usage des fonds communautaires.

Outre ces institutions, il existe d'autres organes qui participent au fonctionnement de la Communauté, et notamment:

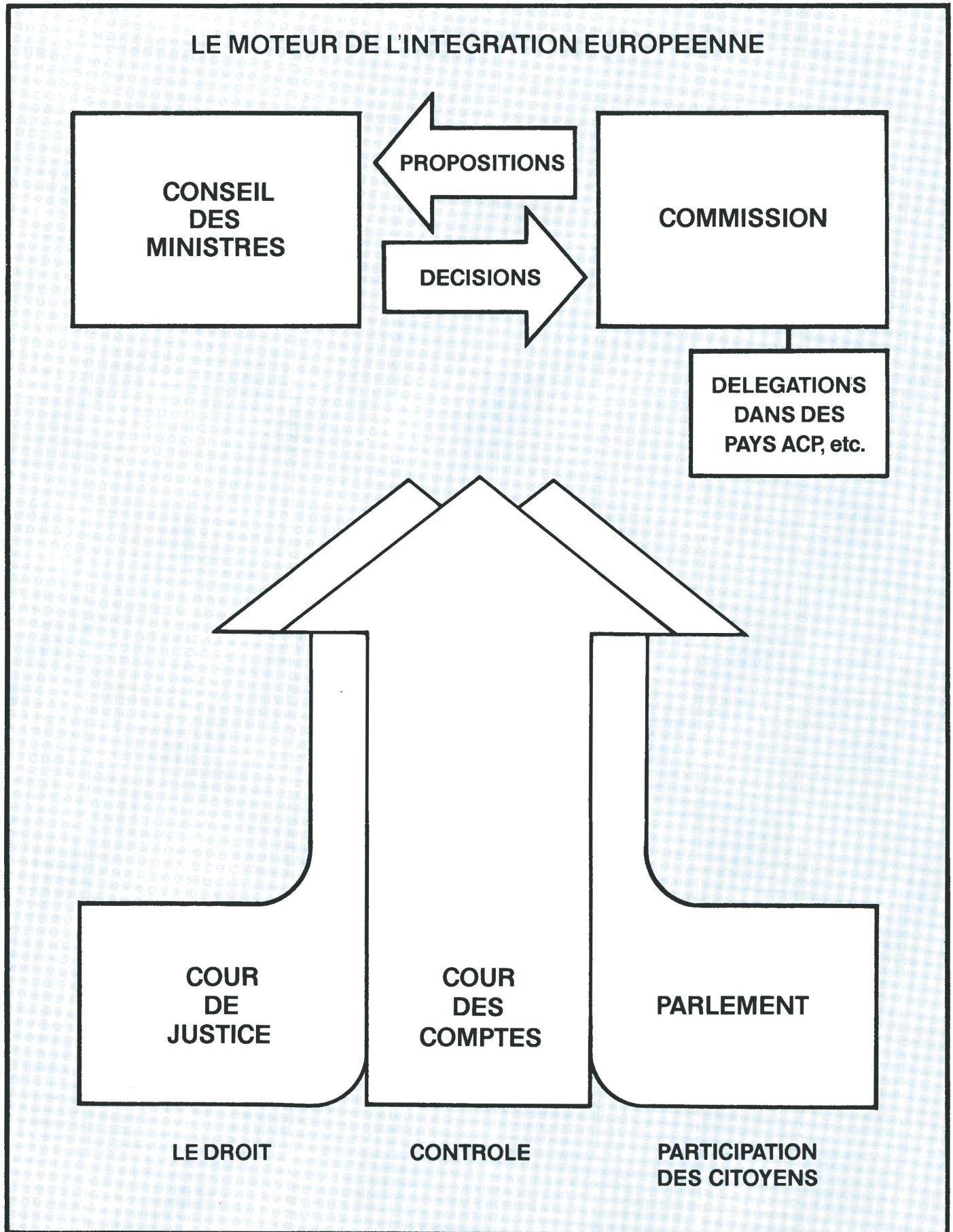
- Le Comité économique et social, un corps consultatif de 156 membres qui représentent les employeurs, les syndicats et d'autres groupes d'intérêt tels que les agriculteurs ou les consommateurs. Comme le Parlement, il doit donner son avis sur les propositions de la Commission avant que le Conseil ne puisse adopter celles-ci.
- La Banque européenne d'Investissement, ayant son propre pouvoir de décision, et dotée de capitaux versés par les Etats membres, emprunte de l'argent sur les marchés des capitaux pour financer des prêts aux membres de la Communauté, ainsi qu'aux pays en développement ayant des accords de coopération globale avec elle (pays ACP et méditerranéens).

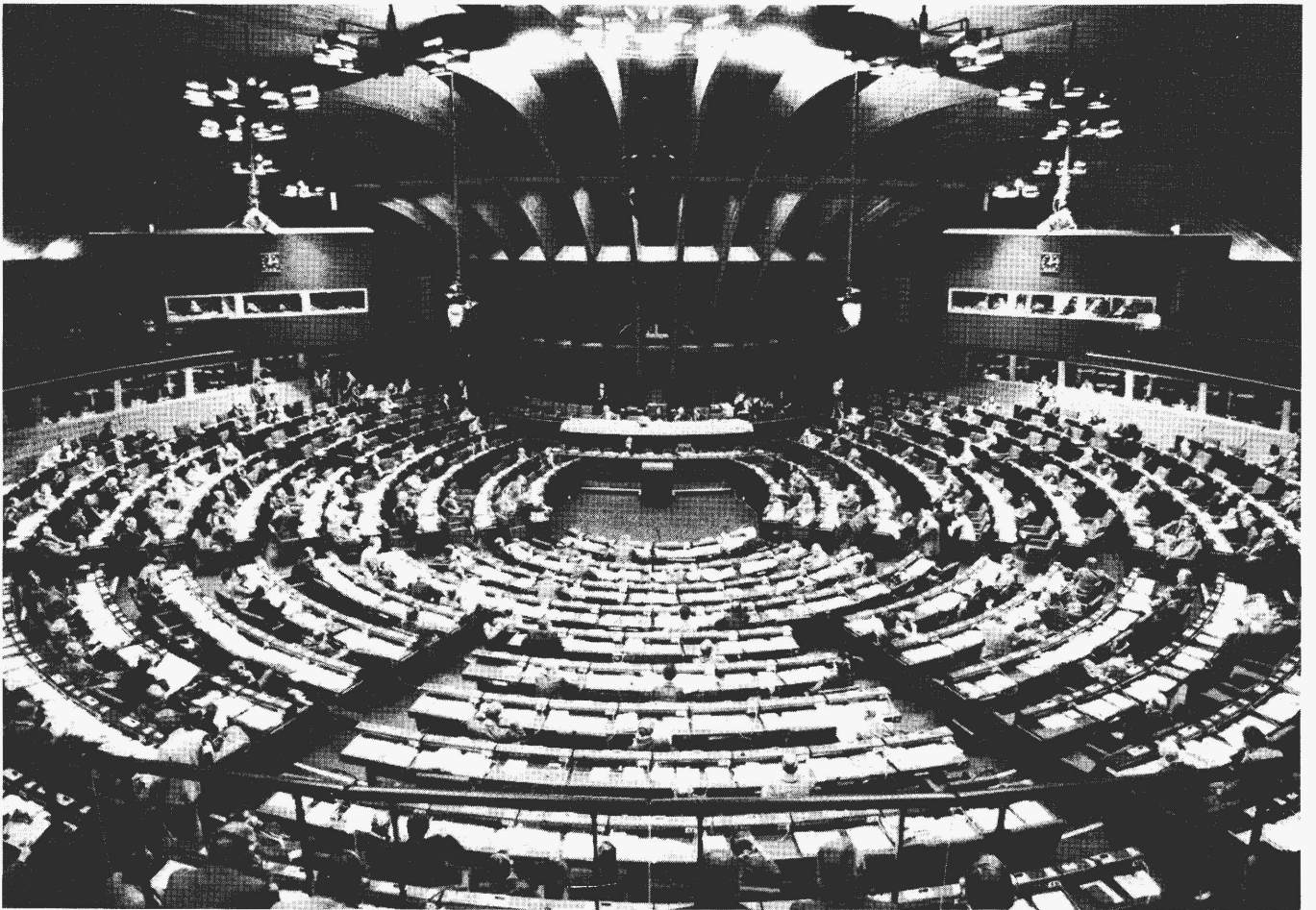
L'ensemble de l'édifice communautaire est couronné par le Conseil européen, qui réunit trois fois par an les chefs d'état ou de gouvernement des Etats membres pour définir les grandes lignes de la politique européenne.



Le siège de la Commission avec, à gauche, le bâtiment du Conseil des Ministres, Bruxelles

LES FONCTIONS DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE





Le Parlement Européen, Strasbourg, France

La cour de Justice, Luxembourg



La Communauté dans le monde

Dans ses relations extérieures, la Communauté européenne poursuit à la fois une politique commerciale libérale et une politique d'aide et de coopération au développement originale par les formes de coopération internationale qu'elle a inventées.

Responsable de la politique commerciale commune de ses Etats membres, elle a pris une part active aux négociations successives menées par le GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce) en vue de la réduction des tarifs douaniers et de l'élimination progressive des obstacles non-tarifaires aux échanges. Le niveau moyen de son propre tarif extérieur est actuellement, à 3%, le plus bas du monde industrialisé.

En introduisant dès 1971 son schéma de préférences généralisées, la Communauté avait pris les devants pour encourager les exportations des pays en développement. Depuis lors, comme d'autres puissances industrielles, elle en a élargi le champ d'application, qui couvre à l'heure actuelle plus de 120 pays et un nombre très vaste de produits.

Signataire de la plupart des accords internationaux sur les produits de base, la Communauté collabore également à la création du Fonds commun, pièce maîtresse du programme intégré des produits de base négocié au sein de la CNUCED. Membre de l'arrangement international sur les céréales, la CEE est devenue, avec les Etats-Unis, le principal fournisseur d'aide alimentaire aux pays en développement.

Autre composante essentielle de sa politique extérieure, la politique de développement de la Communauté traduit une volonté de solidarité avec les pays les plus pauvres et une conscience politique, économique et humaine de l'interdépendance entre pays industriels et pays en voie de développement.

Présente en Asie et en Amérique latine à travers un programme modeste mais croissant d'aide au développement rural, elle y encourage aussi les groupements régionaux tels l'association des nations de l'Asie du sud-est (ASEAN) ou les pays du Pacte andin.

Une série d'accords conclus avec huit pays au sud et à l'est de la Méditerranée, comportant à la fois avantages

commerciaux et aides financières, témoigne du soutien apporté par la Communauté au développement de cette région. Celle-ci souhaite aller plus loin en tentant d'organiser, dans le cadre du Dialogue euro-arabe, une coopération inter-régionale entre pays CEE et pays de la Ligue arabe.

La Convention de Lomé, enfin, accord collectif entre les pays de la Communauté européenne et plus de soixante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, doté de fonds importants et d'institutions conjointes, donne lieu à une activité intense sur le terrain ainsi qu'à un dialogue permanent au niveau institutionnel.

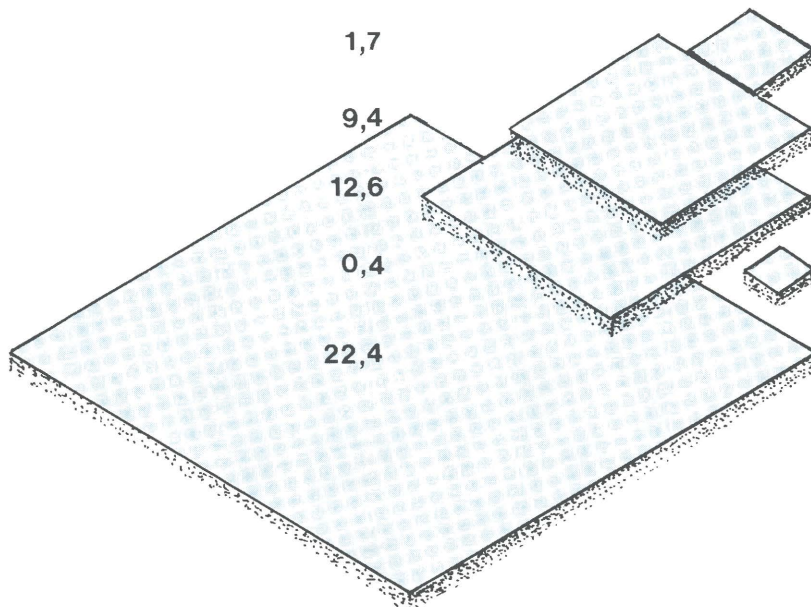
Cette activité, qui nécessite le maintien d'un réseau très étendu de délégations communautaires dans les pays ACP, justifie la publication d'une revue bimestrielle, *Le Courrier ACP-CEE*, consacrée à la coopération entre les deux groupes dans tous ses aspects — projets de développement, vie des institutions, technique agricole, possibilités industrielles, événements sportifs et culturels. Reflet de la Convention de Lomé à l'œuvre, *Le Courrier* est diffusé tous les deux mois en Europe et dans tous les pays ACP.



DONNEES DE BASE

SUPERFICIE

en millions de kilomètres carrés



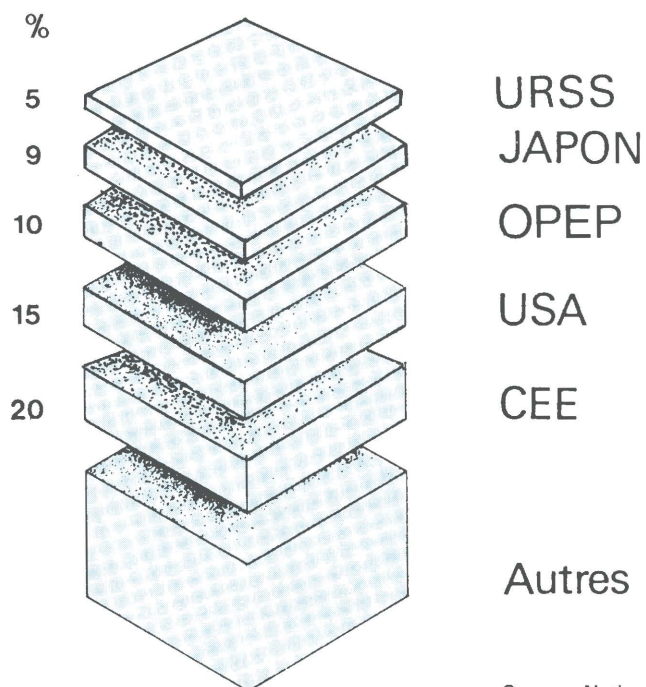
POPULATION

en millions d'habitants



COMMERCE

pourcentage du commerce mondial
(importations et exportations)
en 1982



Source: Nations Unies

AIDE

pourcentage de l'aide publique au développement
en faveur de l'Afrique au sud du Sahara 1982



Source: OCDE

RAPPORT AIDE/COMMERCE

pour chaque dollar d'aide aux pays en développement

LA CEE LEUR VEND	9 \$	DE BIENS ET SERVICES ✕
L'OPEP LEUR VEND	9 \$	
LES USA LEUR VENDENT	15 \$	
LE JAPON LEUR VEND	21 \$	
L'URSS LEUR VEND	25 \$	

Source: OCDE & Nations Unies

LA CONVENTION DE LOME

La Convention de Lomé se caractérise par quatre traits essentiels :

- C'est un contrat de longue durée, librement négocié entre partenaires égaux. Grâce à la sécurité qu'il offre, les pays associés peuvent planifier leurs économies avec une plus grande confiance.
- C'est un accord non aligné qui respecte le droit souverain de chacun des partenaires de choisir librement son système économique, son régime politique et son modèle de développement. Il réunit des pays représentés par des gouvernements de tendances politiques diverses. En Afrique, par exemple, des pays aussi idéologiquement différents que le Sénégal et le Congo sont signataires de la Convention de Lomé.
- C'est une approche globale, comprenant toute une série d'instruments de coopération, qui peut répondre de

façon équilibrée à des besoins qui diffèrent selon les structures économiques et le niveau de développement. Le Sénégal, comme tout pays associé, décide lui-même, selon ses propres priorités, quels moyens de coopération utiliser.

- C'est un dialogue permanent par le jeu de ses institutions (Conseil des Ministres ACP-CEE, Assemblée consultative ACP-CEE) qui permettent des contacts réguliers entre pouvoirs exécutifs (au niveau des ministres et des ambassadeurs) et avec le Parlement européen.

Le Conseil des Ministres ACP-CEE gère la Convention de Lomé au niveau gouvernemental. C'est lui qui prend des décisions en matière de coopération.

Le Comité des Ambassadeurs ACP-CEE qui se réunit plus souvent que le Conseil des Ministres, suit l'évolution

de la coopération. Le Conseil lui délègue certains pouvoirs.

L'Assemblée consultative ACP-CEE se compose de deux représentants de chaque état ACP et d'un nombre égal de membres du Parlement européen. Ses travaux sont préparés par un Comité paritaire qui se réunit deux fois par an.

Des consultations avec des employeurs et des travailleurs peuvent être organisées à l'initiative de l'Assemblée. Des réunions ad hoc peuvent également être convoquées sous l'égide du Conseil des Ministres sur des « questions clairement définies présentant un intérêt commun ».

La Commission est représentée dans les pays ACP par des délégations constituées de petites équipes chargées de suivre l'ensemble des relations entre ces pays et la Communauté.



L'Assemblée Consultative ACP-CEE en session



Première séance de travail sur la prochaine Convention CEE-ACP

PAYS ACP



□ PAYS MEMBRES

AFRIQUE

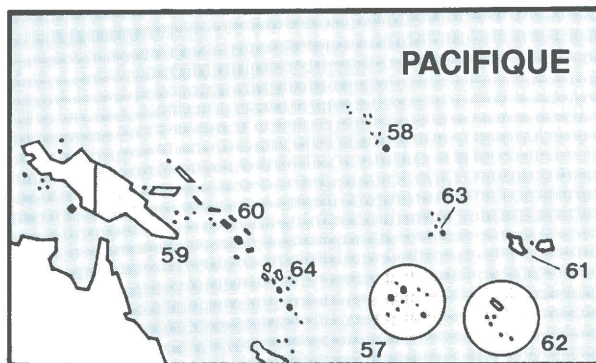
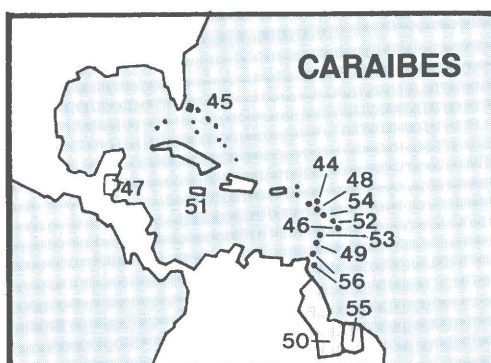
- 1 Benin
- 2 Botswana
- 3 Burkina Faso
- 4 Burundi
- 5 Cameroun
- 6 Cap Vert
- 7 Centrafrique
- 8 Comores
- 9 Congo
- 10 Côte d'Ivoire
- 11 Djibouti
- 12 Éthiopie
- 13 Gabon
- 14 Gambie
- 15 Ghana
- 16 Guinée
- 17 Guinée Bissau
- 18 Guinée Equatoriale
- 19 Kenya
- 20 Lesotho
- 21 Liberia
- 22 Madagascar
- 23 Malawi
- 24 Mali
- 25 Maurice
- 26 Mauritanie
- 27 Niger
- 28 Nigeria
- 29 Ouganda
- 30 Rwanda
- 31 Sao Tome Principe
- 32 Sénégal
- 33 Seychelles
- 34 Sierra Leone
- 35 Somalie
- 36 Soudan
- 37 Swaziland
- 38 Tanzanie
- 39 Tchad
- 40 Togo
- 41 Zaïre
- 42 Zambie
- 43 Zimbabwe

CARAIBES

- 44 Antigua et Barbuda
- 45 Bahamas
- 46 Barbade
- 47 Belize
- 48 Dominique
- 49 Grenade
- 50 Guyana
- 51 Jamaïque
- 52 Saint Christophe et Nevis
- 53 Saint Vincent
- 54 Sainte Lucie
- 55 Suriname
- 56 Trinité et Tobago

PACIFIQUE

- 57 Fidji
- 58 Kiribati
- 59 Papouasie
- 60 Salomon
- 61 Samoa Occidentales
- 62 Tonga
- 63 Tuvalu
- 64 Vanuatu



LE SENEGAL ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

De Yaoundé I à Lomé III

Le Sénégal est associé à la Communauté européenne depuis 1957. Un protocole du Traité de Rome — l'acte de naissance de la CEE — prévoyait en effet une coopération étroite entre les «Six» (France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas) et un certain nombre de pays africains. Devenu indépendant en 1960, le Sénégal décida de poursuivre cette coopération. En 1963, puis en 1969, il fit ainsi partie des 18 Etats africains et malgache (les «EAMA») qui signèrent avec la Communauté européenne les deux Conventions de Yaoundé. Celles-ci reposaient sur trois éléments principaux :

- la création de zones de libre-échange entre la CEE et chacun des EAMA. Ainsi pratiquement tous les droits de douane furent supprimés entre la Communauté et le Sénégal;
- la constitution d'un Fonds — le Fonds européen de Développement (FED) — destiné à financer des projets de développement dans les EAMA;
- la mise en route d'institutions paritaires, au niveau ministériel, technique, parlementaire, destinées à gérer conjointement tous les aspects de ces Conventions.

En janvier 1972, l'élargissement de la Communauté européenne à trois nouveaux pays — la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark — allait donner une dimension nouvelle à l'Association entre l'Europe et les Etats africains. Le 25 juillet 1973 s'ouvrait à Bruxelles une négociation de grande ampleur entre les «Neuf» et plus de quarante pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Pour renforcer l'unité africaine, les EAMA — qui étaient pour la plupart d'anciennes colonies françaises — et de nombreux pays indépendants du Commonwealth, anciennement dépendants de la Grande-Bretagne, avaient tenu à négocier ensemble le statut de leurs futures relations avec l'Europe. Le 28 février 1975, la Convention de Lomé remplaçait la Convention de Yaoundé et le Sénégal faisait partie des 46 pays ACP signataires, qui se retrouvaient encore plus nombreux en 1979 pour la signature de Lomé II. Aujourd'hui, ce sont plus de 60 pays d'Afrique — dont le Sénégal toujours — des Caraïbes et du Pacifique qui s'apprentent à signer une troisième Convention de Lomé, qui va régir leur coopération avec la Communauté européenne jusqu'en 1990.



Le Sénégal signe la deuxième Convention de Lomé.



*Monsieur Edgard Pisani,
Commissaire au Développement*



Le Président de la République sénégalaise s'entretient avec le Délégué de la Commission des Communautés européennes au Sénégal

Les échanges commerciaux

La Communauté européenne est le premier partenaire commercial du Sénégal puisqu'elle lui achète la moitié environ de ses exportations et que plus de 60% des produits importés par le Sénégal proviennent des pays de la CEE.

Les importations de la CEE en provenance du Sénégal ont fortement varié ces dernières années, du fait notamment de la fluctuation de la production d'arachides, qui, avec les phosphates, les produits de la pêche et le tourisme, constituent la principale source de devises du pays. Les achats de la CEE au Sénégal avaient ainsi diminué de 23% entre 1979 et 1980 et de 11% entre 1980 et 1981. Au cours de ces deux années en effet les Européens se sont tournés en grande partie vers d'autres huiles végétales mais aussi vers d'autres pays pour leur approvisionnement en huile d'arachide.

La bonne récolte d'arachides en 1981 a entraîné une reprise des achats européens d'huiles mais aussi de tourteaux après la mise au point d'un procédé efficace d'élimination de l'aflatoxine. Au total les achats européens au Sénégal — pour tous les produits — ont atteint en 1982 près de 100 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 76% par rapport à 1981. Ce résultat est certes dû à la reprise des ventes de produits arachidières mais aussi à la bonne tenue des exportations sénégalaises de matières premières — phosphates, produits alimentaires, produits de la mer.

Malgré ces variations, la Communauté dans son ensemble reste de très loin le principal acheteur de la production sénégalaise d'huile (elle en importe 94%) et de phosphates (46%). Elle absorbe également un bon tiers des exportations de poisson, pour lesquelles le premier débouché se trouve dans les pays africains. Parmi les pays membres de la CEE, c'est la France — qui achète environ 65% des produits sénégalais destinés au Marché commun — le principal client du Sénégal, suivie de la Grande-Bretagne (9%).

Quant aux exportations de la Communauté européenne vers le Sénégal, elles sont passées de 151 milliards de Francs CFA en 1979 à 189 milliards en 1982. Cette augmentation est due essentiellement au développement des exportations de machines et de matériel de transport ainsi que d'autres produits manufacturés. En revanche les expor-



Les arachides, un des principaux produits d'exportation du Sénégal (photo Editions Delroisse)

tations de produits alimentaires sont restées au même niveau et ne représentent que 14% des achats sénégalais aux «Dix». Parmi ceux-ci, la France est le premier fournisseur du Sénégal avec 66% du total mais les Pays Bas, avec 10%, obtiennent une part significative du marché sénégalais. La balance commerciale entre la Communauté euro-

péenne et le Sénégal, si elle penche encore fortement en faveur des Européens, tend depuis quelques années à s'améliorer pour le Sénégal. Ainsi le taux de couverture, pour le Sénégal, de ses importations en provenance de la CEE, par ses exportations à destination de celle-ci est passé de 35% en 1981 à 49% en 1982.

L'aide au développement

Les pays de la Communauté européenne apportent une aide substantielle au développement de l'économie sénégalaise. Ainsi, jusqu'en 1979 cette aide atteignait près de 70 % de l'ensemble des aides reçues par le Sénégal. Celui-ci, dans un souci de diversification, a fait appel à d'autres sources de financement, notamment aux fonds des pays arabes.

En 1983, l'aide de la Communauté en tant que telle et de ses Etats membres a atteint 70 milliards de francs CFA, soit 41 % des aides accordées au Sénégal. Parmi les pays européens, c'est la France qui accomplit l'effort le plus important, avec une aide de 51 milliards de francs CFA (30 % du total des aides). Toujours en 1983, l'aide des pays arabes au Sénégal portait sur 23 milliards de

francs CFA, soit 14 % du total. Cette aide a diminué du fait de la moindre aisance des pays pétroliers, puisqu'elle avait atteint 86 milliards de francs CFA en 1982.

En revanche l'aide des Etats-Unis et des organismes internationaux a fortement augmenté en 1983, comme le montre le tableau suivant:

Aides extérieures accordées au Sénégal

(en millions de francs CFA)

	1982	1983
Total	207 586	173 862
<i>Pays occidentaux</i>	91 606	97 036
CEE	20 140	6 208
Belgique	2 996	1 932
France	49 800	51 289
Italie	1 800	2 215
Pays-Bas	670	920
Royaume-Uni	60	2 317
Allemagne	7 780	5 775
CEE + Etats membres	83 246	70 656
Canada	3 030	4 138
Japon	2 930	4 122
Etats-Unis	2 400	10 970
<i>Pays et Fonds arabes</i>	86 355	23 955
Arabie Saoudite	26 345	4 837
BADEA	—	2 000
BID	5 860	—
BOAD	—	1 698
FAD	4 600	—
Koweït	35 850	11 700
Oman	10 200	—
OPEP	3 500	3 720
<i>Organismes internationaux</i>	29 405	49 541
Banque Mondiale	12 800	17 720
FMI	14 400	26 400
PNUD/FAO	2 205	5 421
<i>Pays de l'Est</i>	220	3 330
URSS	220	230
Chine	—	3 100

Ces séries de chiffres sur les échanges comme sur le volume de l'aide ne doivent pas faire oublier l'essentiel: si le Sénégal et la Communauté européenne ont au cours des années tissé des liens si étroits, c'est bien grâce au développement de leurs échanges commerciaux ou financiers mais c'est surtout parce qu'ils avaient en commun une approche similaire des problèmes majeurs de ce temps. Qu'il s'agisse de

la recherche de la paix dans le monde, de la protection des droits de la personne humaine, de la démocratie, Sénégalais et Européens se sont toujours retrouvés dans le même camp.

Pour dresser un tableau exact de l'interdépendance entre l'Europe et le Sénégal, il faudrait ainsi citer tous les écrivains, cinéastes, chercheurs, sociologues ... qui se sont appuyés sur les

deux cultures pour bâtir leurs œuvres. Comme le disait Léopold Sedar Senghor: «Je crois beaucoup à l'interdépendance des peuples et donc à la coopération entre les continents ...

Donc l'association entre les pays ACP et l'Europe et tout particulièrement entre l'Afrique et l'Europe est quelque chose d'essentiel dans l'élaboration de la civilisation de l'universel.»



Ecole inter-Etats de sciences et médecine vétérinaires, Dakar (photo Gartung)

L'appui de la CEE au développement sénégalais

De la stabilisation des recettes d'exportation — le fameux «Stabex» — au Fonds européen de Développement en passant par l'aide alimentaire ou les accords sectoriels, les instruments de la politique européenne de coopération au développement sont nombreux. Le Sénégal utilise ces différents instruments, qui aident tous à atteindre un même objectif : le développement harmonieux de son économie. Cela étant, il appartient aux autorités sénégalaises de définir eux-mêmes leurs priorités et de choisir, dans la gamme des moyens proposés par la Communauté, et dans la limite des possibilités de celle-ci, ceux qui sont le plus aptes à les aider.

De 1961 à 1983, l'aide totale de la CEE au Sénégal a atteint 153 milliards de francs CFA, soit une moyenne de 7 milliards de francs CFA par an.

Par secteur d'intervention, la répartition des financements européens a été la suivante :

- «Stabex» : 25,77 %
- Production rurale, élevage pêche : 19,95 %
- Transports et communications : 11,80 %
- Industrialisation : 11,54 %
- Enseignement et formation : 6,06 %
- Hydraulique : 2,88 %
- Santé : 2,50 %

- Aides exceptionnelles : 2,25 %
- Promotion commerciale : 0,90 %
- Tourisme : 0,73 %
- Divers (micro-réalisations, projets ONG, aides alimentaires...) : 15,62 %

Il convient de souligner que l'aide financière non programmable du Fonds européen de Développement et de la Banque européenne d'Investissement a représenté depuis une dizaine d'années 70 % des transferts financiers communautaires en faveur du Sénégal au regard des 30 % au titre des programmes indicatifs des 4^e et 5^e FED affectés à des projets programmables.



Plantation d'agrumes, Mboro

Développement rural

La Communauté européenne participe à l'effort du gouvernement sénégalais dans sa recherche de l'autosuffisance alimentaire ainsi que pour la diversification de la production, la lutte contre la désertification, l'amélioration du niveau et des conditions de vie des populations rurales.

Dans ce cadre elle finance un certain nombre de projets visant à la production céréalière du pays.

Elle participe à l'aménagement de 2 500 ha de périmètres irrigués villageois le long du fleuve Sénégal dans

le département de Podor. Ce programme prendra toute son ampleur lorsque sera terminée la construction des deux barrages de Diama et de Manantali qui devraient permettre la réalisation d'une double récolte.

Les projets comprennent la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, de constructions rurales, la fourniture de groupes motopompes et de moyens de transport ainsi que l'encadrement et le fonctionnement. Les aménagements sont réalisés avec la participation active des bénéficiaires. La maîtrise d'œuvre du programme est confiée à la SEAD

qui fournit l'encadrement et met à la disposition du projet sa brigade mécanique. L'accent est également mis sur la formation non seulement des agriculteurs mais aussi des encadreurs et des artisans mécaniciens. Le projet devrait permettre d'atteindre en 1987, 16 250 tonnes de céréales dont 13 500 tonnes de riz paddy, 3 000 tonnes de tomates et 1 500 tonnes d'oignon. La superficie moyenne de chacun des périmètres est de 20 ha, chaque famille se voyant attribuer des parcelles de 25 à 50 ares. Au total ce sont près de 7 500 familles qui seront concernées par ce programme.

La CEE participe avec la SODEFITEX à un programme de relance de la culture céréalière au Sénégal oriental. Ceci consiste dans l'exploitation de 800 ha de petits périmètres irrigués à Tambacounda, la mise en culture de 150 ha de bas-fonds à Kédougou ainsi que l'aide à la culture attelée sur 3 000 ha. Le projet se propose d'augmenter la production céréalière de 100% (10 000 t/an dont 6 500 tonnes de riz paddy). Le projet comprend également un volet de réfection des pistes rurales d'environ 200 km ainsi que la construction de centres de santé et l'hydraulique villageoise.

En ce qui concerne la production maraîchère, un projet du FED a permis de mettre en culture à Kirène dans la région de Thiès un périmètre irrigué de 150 ha intéressant 300 paysans. La production est d'environ 1 500 tonnes de légumes: haricot et melon pour l'exportation, tomate et choux pour la consommation locale.

Un autre projet consiste à favoriser la production de légumes locaux dans de petites exploitations de la région de Thiès. Ce projet comprend l'amélioration des puits, la construction de marchés et de magasins, l'aide à la construction d'abris-séchoirs à oignons ainsi que la mise en place d'un réseau de vulgarisation. Ce projet devrait permettre d'augmenter les superficies de 6% et les rendements de 20%. Les objectifs pour 1986/1987 sont de 6 000 tonnes de carottes, 10 000 tonnes de choux cabus et 14 000 tonnes d'oignons.

Un projet de production fruitière a pour objectif l'installation d'une plantation de 80 ha d'agrumes dans la zone de M'Boro et la mise en place de 70 ha de bananes et de 36 ha d'ananas en Basse Casamance.

Un autre programme du FED comprend une série d'actions intégrées à mener par la Société de Développement de l'élevage dans la zone sylvopastorale (SODESP). Ces actions vont de l'encadrement d'éleveurs-naisseurs dans la zone de Labgar jusqu'à la vente de carcasses en passant par le stade de réélevage dans le ranch de Dolly et d'embouche à Keur Massar. Ce projet intéresse 705 familles d'éleveurs-naisseurs, propriétaires de 20 000 vaches. Il est attendu de ce projet une production de 1 200 tonnes de viande bovine.

Dans le cadre des micro-réalisations, le FED apporte son assistance au GOPEC pour aider des jeunes Casamançais à élaborer et mettre en œuvre des projets de cultures fruitières, de production agricole et de développement de la pêche.

D'autres projets ont été financés par la CEE depuis 1960 pour aider au développement du secteur rural sénégalais et sont actuellement terminés. Il s'agit notamment de la mise en place d'un service semencier pour l'arachide, de l'introduction de la culture cotonnière au Sénégal oriental ainsi que l'extension de la production d'arachide de bouche.



Périmètre maraîcher de Kirène: les équipements et l'infrastructure hydraulique fournis par le FED permettront d'augmenter la production de produits maraîchers (photo Gartung)



Stabex

De tous les pays ACP, le Sénégal a été le principal bénéficiaire du système de stabilisation des recettes d'exportation — le «Stabex» — instauré par la Convention de Lomé. Ce système qui garantit les États ACP contre les fluctuations des recettes qu'ils tirent de leurs exportations d'un certain nombre de produits de base vers la Communauté, s'est en effet appliqué aux exportations sénégalaises de produits de l'arachide, qui ont connu de fortes baisses du fait de la sécheresse qui s'est abattue sur le pays en 1978, 1980 et 1981.

Ainsi, pour la première Convention de Lomé, le Sénégal a reçu 22,3 milliards de francs CFA sur un total de 128,3 milliards. Pour les premières années d'application de la seconde Convention, plus de 20 milliards de CFA ont

déjà été transférés au Sénégal, soit près de la moitié de la valeur des exportations totales de produits arachidiers en 1982.

Ces sommes, que le Sénégal devra reverser dans la caisse commune lorsque les conditions seront remplies, a servi à financer — c'est la philosophie même du système — un certain nombre de projets visant le développement agricole du pays. Ainsi les fonds du Stabex ont permis en 1983 le développement de la production maraîchère dans la région de Thiès, l'aménagement de la vallée de Guidel, la transformation de puits en forages ou encore plusieurs programmes de micro-réalisations.

La bonne récolte d'arachides en 1982-83, comme la reprise des cours de l'huile d'arachide ont permis au Sénégal de ne pas avoir à demander de transfert Stabex en 1983.

Aide alimentaire

Le programme d'aide alimentaire de la Communauté européenne est indépendant des Conventions de Yaoundé et de Lomé puisqu'il concerne l'ensemble des pays en voie de développement. La CEE a participé aux conventions internationales en vue de fournir une aide en céréales aux pays les plus démunis, mais elle a aussi étendu son aide de façon autonome à une gamme plus large de produits tels que le lait en poudre, le butter-oil, le sucre ...

Du fait de la sécheresse qui s'est abattue à plusieurs reprises et de manière très violente sur le Sénégal, celui-ci a bénéficié d'une aide importante des «Dix». Celle-ci se monte, pour la période 1973-1983, à 8,7 milliards de francs CFA pour le programme «normal» de la CEE. Il faut ajouter 915 millions de CFA dans le cadre de l'aide d'urgence au Sahel décidée en 1973, 480 millions pour le «Fonds Cheysson» et 170 millions pour le Fonds de lutte contre la faim dans le monde.

Ces sommes ont permis la livraison de 158 milliers de tonnes de céréales, 17 050 tonnes de lait mais aussi la réfection de pistes, la remise en état de points d'eau, l'importation d'équipement médical pour l'hôpital Le Dantec de Dakar. Rien que pour 1983, la Communauté européenne a envoyé au Sénégal 20 000 tonnes de blé et 2 000 tonnes de lait en poudre. Elle a aussi pris en charge la distribution gratuite aux paysans sénégalais de 5 000 tonnes de sorgho. En 1984, pour pallier le déficit alimentaire de la mauvaise campagne agricole de 1983, 52 800 tonnes de céréales ont été fournies au Sénégal par la CEE.

Stratégie alimentaire

Le Sénégal a demandé un appui de la Communauté européenne pour une stratégie alimentaire. Celle-ci permet aux pays qui en font la demande de passer en quelque sorte un contrat avec la CEE en vue de la création de conditions permettant aux paysans de produire plus et mieux. Ainsi la Communauté et les pays concernés peuvent concerter leurs efforts contractuels sur une telle stratégie.



Marché de Kirène (photo Gartung)

Industrialisation

Le gouvernement sénégalais, s'il a accordé la priorité au développement agricole, cherche malgré tout à constituer l'embryon d'un bon tissu industriel et à mieux valoriser les ressources de son sous-sol. La Communauté européenne a ainsi débloqué 17 milliards de francs CFA depuis 1961 pour l'aider à atteindre ces objectifs. Le Fonds Européen de Développement a financé la construction de deux abattoirs (à Thiès et à Saint-Louis) ainsi que deux usines d'égrenage du coton (à Velingara et à Kahone).

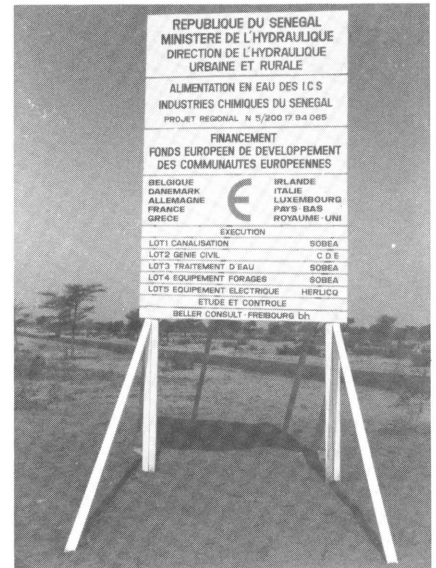
Actuellement le fer de lance de la politique industrielle sénégalaise est le projet «ICS» (Industries Chimiques du Sénégal) qui s'inscrit dans une double perspective :

— dans une perspective sénégalaise, la valorisation plus poussée des res-

sources du sous-sol (essentiellement les phosphates de Taïba) ainsi que l'approvisionnement en engrais du Sénégal à un coût inférieur au prix actuel;

— dans une perspective de relations «Sud-Sud», l'approvisionnement des marchés ivoirien, camerounais, nigérian et surtout du continent indien, ce dernier marché devant recevoir 50% de la production d'acide phosphorique des ICS.

La Banque Européenne d'Investissement a participé à ce projet en finançant, sur ses fonds propres et sur des capitaux à risques du FED, l'usine d'acide phosphorique. Quant aux crédits du Fonds Européen de Développement, il ont été utilisés pour financer l'étude et la réalisation de l'alimentation en eau du complexe. Celui-ci en effet utilise quelque 12 000 m³ d'eau par jour.



Coopération industrielle et touristique

Le Sénégal, de l'avis de tous les experts, a tiré le meilleur parti des moyens offerts par la Communauté dans le domaine de la coopération industrielle et touristique. Il a notamment recouru aux prêts de la Banque Européenne d'Investissement bonifiés par le Fonds Européen de Développement (FED), aux capitaux à risques de ce Fonds ainsi qu'à ses financements directs.

Le Sénégal a ainsi pu réaliser, dans un contexte international souvent peu favorable, un certain nombre de projets importants inscrits à son plan de développement.

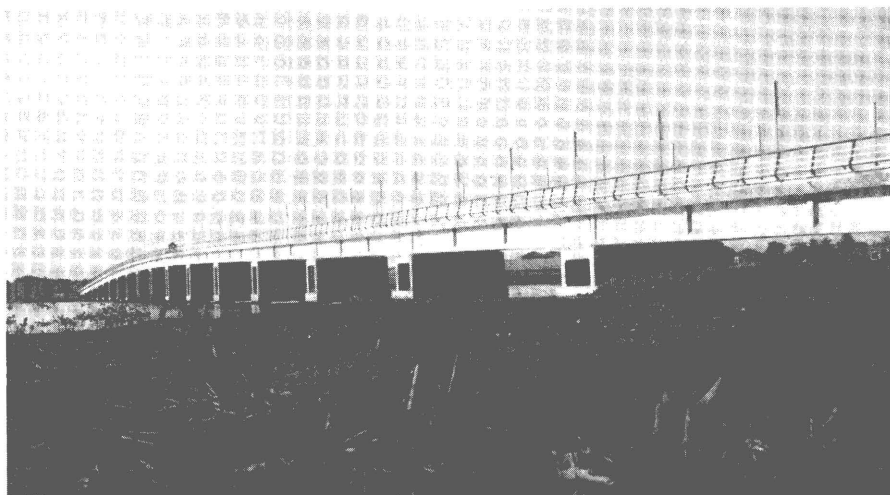
Sur ses ressources propres, la Banque Européenne d'Investissement a financé des usines d'engrais et d'acide phosphorique, la construction de l'hôtel Téranga, la refonte et l'extension de la cimenterie de Rufisque, ainsi que la modernisation et l'extension d'une huilerie à Ziguinchor.

Quant au Centre de Développement Industriel (CDI), après sa participation au Forum des Investisseurs de Dakar fin 1982, il a intensifié ses relations avec la SONEPI et a identifié plusieurs promoteurs potentiels de projets industriels à réaliser en «joint-venture», la plupart dans le secteur agro-alimentaire.

Un cas concret a récemment trouvé une solution positive dans le cadre de la coopération industrielle entre la CEE et le Sénégal: la principale société sénégalaise de fabrication de matériel agricole qui avait dû déposer son bilan a été reprise par un investisseur belge qui a fourni 51% du nouveau capital, contre 35% à des capitaux privés sénégalais et 14% à l'Etat.



Usine ICS à Taïba



Pont sur la Casamance à Ziguinchor

Transports et communications

Depuis 1961, la Communauté européenne a consacré 18 milliards de francs CFA à l'amélioration du réseau de transport sénégalais. Les plans de développement du Sénégal accordent en effet une large place à ce secteur, notamment au transport routier, qui permet de désenclaver certaines régions, de desservir les zones de production agricole, ou encore d'aider à l'essor du tourisme. Le Sénégal doit aussi faire face, comme tous les pays de l'Afrique tropicale, à deux nécessités: celle d'assurer le maintien en bon état du réseau existant à un coût supportable par le budget national et celle de doter le pays d'un réseau permanent utilisable en toutes saisons.

La Communauté européenne a récemment financé les projets suivants:

- amélioration de la route Kédougou-Saraya, par la construction d'ouvrages d'art (notamment des ponts sur la Gambie et le Diaguiri) et le terrassement de 61,5 kms de piste;
- renforcement et bitumage de la route, longue de 24 kms, entre Keur Madiabel et Kavil, localité située à 10 kms au sud de Kaolack, qui est une artère vitale pour cette zone typique du bassin arachidier;
- franchissement de la Casamance à Ziguinchor par la réalisation d'ouvrages définitifs destinés à rendre ce passage permanent en amont de Ziguinchor (ponts de 660 et 200 mètres);
- revêtement de la digue de Tobor. Le but est de construire sur cette digue, qui constitue le dernier maillon de la liaison Dakar-Ziguinchor, un revêtement en béton.

Ces projets complètent d'autres programmes antérieurement financés par la CEE: l'aménagement du tronçon Sénoba-Koulikan, la route Saint-Louis-Richard Toll-Ndioum-Matam, les routes Ziguinchor-Kolda et Kolda-Velingara, et l'étude du pont barrage sur la Gambie.

Au total, la Communauté européenne aura financé au Sénégal 916 kms de routes bitumées ou pavées, 1 377 kms de routes en terre et 2 118 mètres de ponts en béton armé. Enfin, au titre régional, le bitumage de la route Banjul-Diouloulou est en cours.



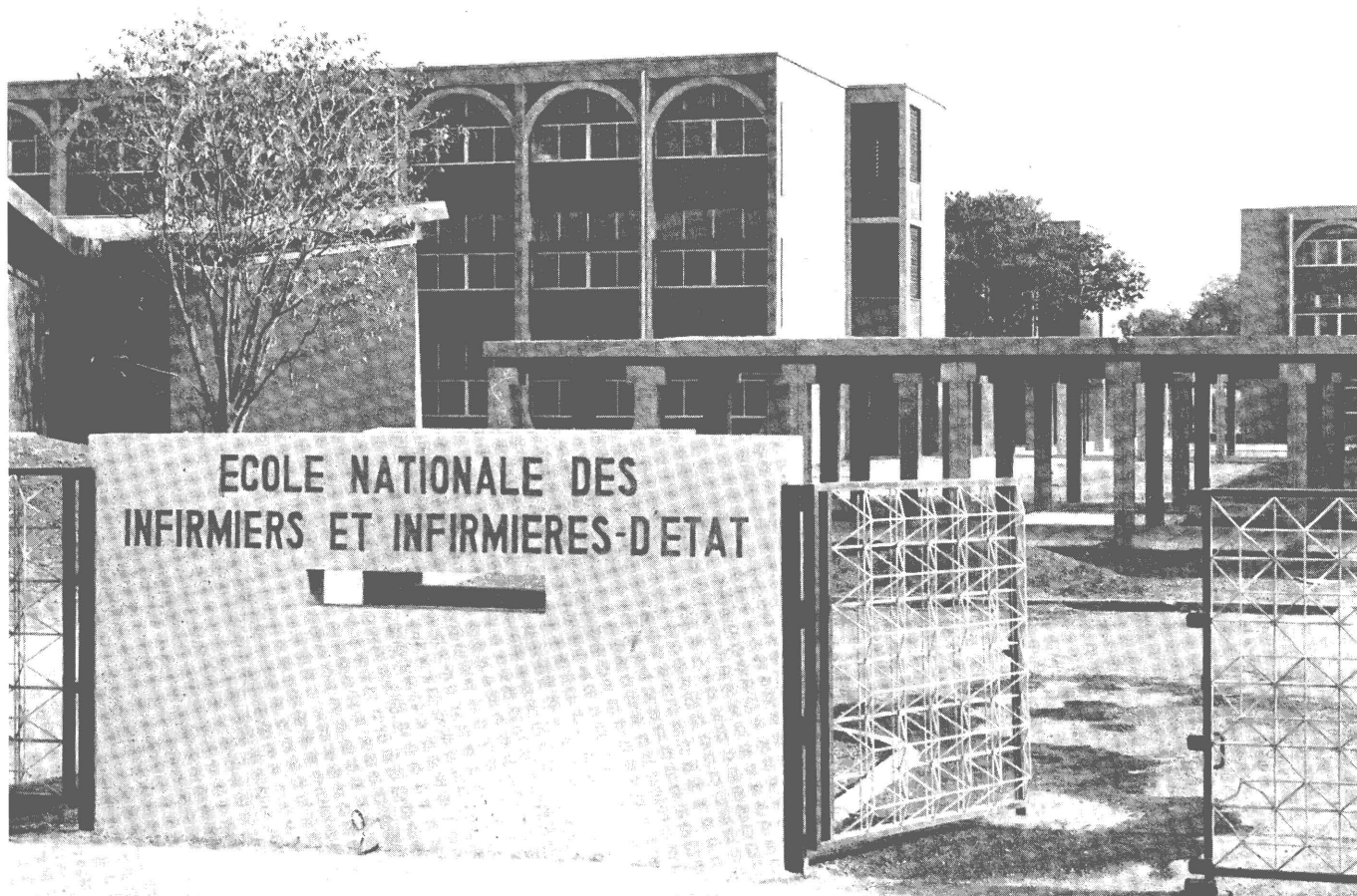
Un des tout premiers projets FED au Sénégal

Enseignement et formation

La Communauté européenne a participé pour environ 10 milliards de francs CFA aux efforts d'éducation entrepris par le Sénégal. Au total les crédits du Fonds Européen de Développement auront permis la construction de 800 classes primaires (44 352 élèves), de 2 lycées techniques (1 344 élèves) et de 3 établissements d'enseignement professionnel (740 élèves). Citons notamment: l'Institut Pédagogique Supérieur de Dakar, l'Ecole Nationale des Cadres ruraux de Bambey, l'Institut vétérinaire et zootechnique inter-états de Dakar, et les lycées techniques de Kaolack et Diourbel.

La CEE a participé à la réalisation du projet de l'Ecole nationale des Infirmiers et Infirmières de Dakar. Cette nouvelle école a pour but d'assurer la formation d'un plus grand nombre d'infirmiers et d'infirmières pour faire face à l'augmentation des besoins nationaux mais aussi pour mieux adapter l'enseignement aux problèmes de la médecine préventive. L'effort de la CEE a aussi porté sur l'octroi de bourses d'étude et de stage, l'organisation de séminaires et de sessions de recyclage technique et professionnel. Le programme pluriannuel de formation financé par le Fonds Européen de Développement entre dans les objectifs du sixième plan sénégalais qui veut donner la priorité à

la formation professionnelle et à l'enseignement technique. Si la crise économique a diminué les possibilités d'emploi dans le secteur moderne de l'économie du pays, en revanche dans le secteur rural et artisanal — de loin le plus important — les besoins nés du développement régional et de l'évolution des technologies semblent plus grands. Le programme du Fonds Européen de Développement vise ainsi à faciliter l'insertion des jeunes dans l'appareil productif et à perfectionner les agents économiques pour qu'ils puissent assurer la maintenance et l'entretien des équipements ainsi que la promotion de nouvelles activités.





Lycée commercial, Kaolack (photo Gartung)

Santé et assainissement

La Communauté européenne a apporté un concours de 3,7 milliards de francs CFA à la politique sénégalaise de la santé. Dès 1961, la CEE participait ainsi à un programme hospitalier dans la région du fleuve en vue de reconstruire l'hôpital de Saint-Louis et de construire deux hôpitaux à Podor et à Ourosogui. Au total l'aide de la CEE aura permis la construction de deux hôpitaux, de deux blocs opératoires et

d'une école d'infirmiers. Actuellement le Fonds Européen de Développement finance la reconstruction du canal de la «Gueule Tapée» à Dakar. En effet, si l'objectif des autorités sénégalaises est de soutenir en priorité l'économie rural et d'améliorer les conditions de vie des paysans, elles ne peuvent délaissier les habitants des villes. Ainsi à Dakar la concentration humaine génératrice de la propagation de maladies graves

impose l'exécution d'un programme d'assainissement. Celui-ci passe par la reconstruction d'un canal d'évacuation des eaux pluviales (canal de la «Gueule Tapée») et l'exécution de deux collecteurs pour les eaux usées. Deux stations de pompage et un conduit de refoulement en mer ont déjà été construits sur financement FED avant l'ouverture de ce nouveau chantier.



Lycée technique, Diourbel (photos Gartung)

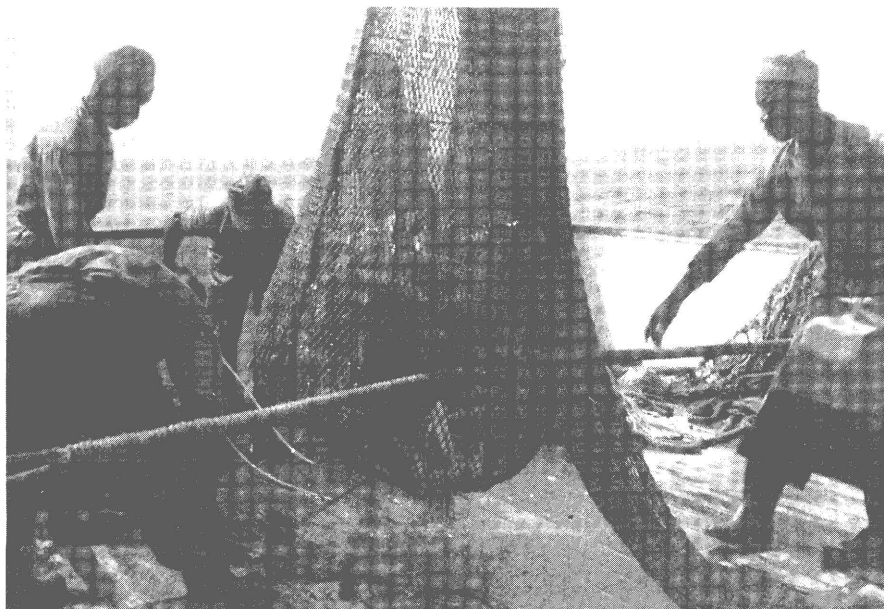


L'accord de pêche CEE-Sénégal

Un premier accord de pêche a été signé entre la CEE et le Sénégal en juin 1979. Jusqu'alors les relations dans ce domaine s'étaient effectuées dans le cadre d'accords conclus bilatéralement entre chacun des pays membres de la CEE et le Sénégal. Cet accord a été renouvelé en 1981 puis en 1983. Le nouvel accord, conclu pour une période de deux ans (janvier 1984-janvier 1986) prévoit une aide financière de 3 milliards de francs CFA de la CEE en contrepartie des possibilités qui sont offertes à ses bateaux de pêcher dans les eaux sénégalaises. En outre la Communauté participera au financement d'un programme scientifique à concurrence de 100 millions de CFA et prendra en charge 10 bourses d'étude de formation d'une durée de 5 ans.

La politique suivie par les autorités a permis la «sénégalisation» de la flotte de pêche du pays. Ce secteur est en effet très important dans l'économie du pays puisqu'en 1980 il a permis 20 milliards de CFA d'exportations, notamment de conserves de thon.

La conclusion d'accords de pêche du type CEE-Sénégal, même s'ils ne doivent constituer que des solutions transitoires, permet aux pays ACP d'accroître leurs ressources financières par le paiement de licences dues par les armateurs et de contreparties financières forfaitaires importantes de la CEE, de procurer des emplois (15 à 18 marins par chalutier) et d'assurer un approvisionnement régulier des conserveries.



Pêche au large de la côte sénégalaise

Hydraulique

Dans un pays comme le Sénégal, l'amélioration des conditions de vie des populations est étroitement liée à un approvisionnement suffisant en eau potable. En outre ces populations doivent faire face aux besoins accrus nés du développement: agriculture irriguée, élevage.

La CEE a participé aux efforts des autorités sénégalaises dans ce domaine. Depuis 1961, 4,4 milliards de francs CFA ont été débloqués pour la construction de 200 puits et de 101 forages, la fourniture de pompes et la réalisation d'adductions d'eau (135 kms); 13 forages ont été équipés de contre-puits pour faciliter l'exhaure manuelle.



Une des nombreuses pompes installées par le FED

Aide aux organisations non gouvernementales (ONG)

Depuis 1976, la Commission des Communautés européennes cofinance avec des ONG établies dans les Etats membres et n'ayant pas de but lucratif des projets de développement présentés par ces organisations. Le Sénégal se place parmi les premiers pays ACP bénéficiaires de cette aide puisque de 1976 à 1983 51 projets ont été cofinancés, atteignant un coût global de 2,4 millions de CFA dont 3,3 pris en charge par la CEE.

Ainsi 10 décisions d'engagement ont été prises en 1983. Citons comme exemple:

- la construction d'un centre d'éducation rurale intégré à Ndiebel dans le département de Kaolack, projet exécuté sous l'égide du Secours Catholique Français;
- l'équipement d'un forage à Tiekene dans la région de Louga, projet présenté par le Deutsche Welthungerhilfe;
- l'équipement d'un dispensaire ophtalmologique au centre de Bopp Dakar sous l'égide de CIMADE;
- la réalisation d'un programme de développement rural intégré mis au point par War on Want dans la région de Fouta;
- l'implantation de deux décortiqueuses à riz à Aroundou et à Diaoura dans le département de Bakel, préconisée par le Comité français contre la Faim;
- la construction d'un centre de formation sociale à Baobab Dakar sous l'égide de Broederlijk Delen.

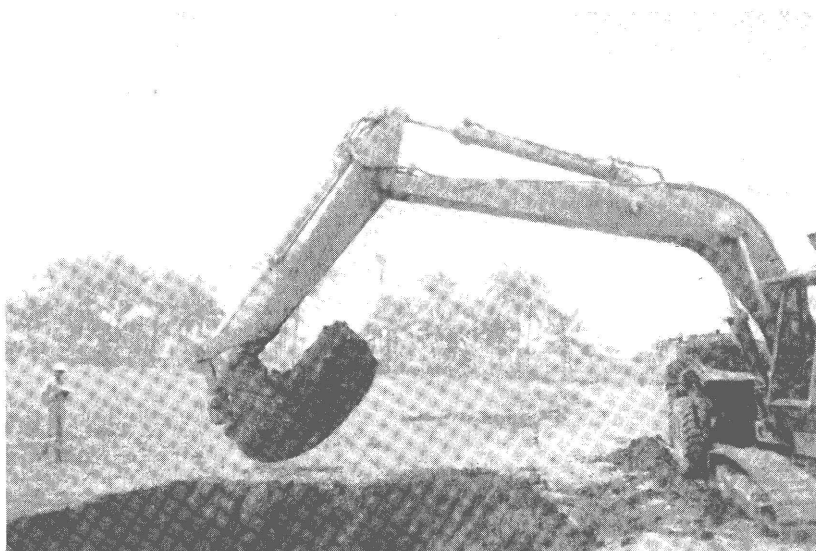
Coopération minière et énergies nouvelles

Le Sénégal n'a pas fait appel au «Systemin», ce système créé par la Convention de Lomé 2 pour assurer aux pays ACP producteurs et exportateurs d'un certain nombre de minerais (cuivre, manganèse, bauxite, phosphate, alumine et étain) une protection minimum indispensable au maintien de leurs capacités de production.

La Communauté européenne a participé aux projets de la MIFERSO (Mines de fer du Sénégal Oriental) par l'organisation de rencontres de concertation entre la MIFERSO, des sidérurgistes européens et des organismes de financement et par une étude finale de certification de gisements.

Des gisements importants de tourbe ayant été identifiés dans la région de Niayes, un financement du FED a permis de réaliser un chantier pilote d'extraction de la tourbe.

Enfin la Communauté, qui s'est déjà intéressée, par le relais de cofinancements avec les ONG, à la réalisation d'une dizaine de pompes solaires (thermodynamiques et photovoltaïques), se propose de financer des unités pilotes de production d'énergie à partir de la biomasse, d'éoliennes ou de cellules photovoltaïques.

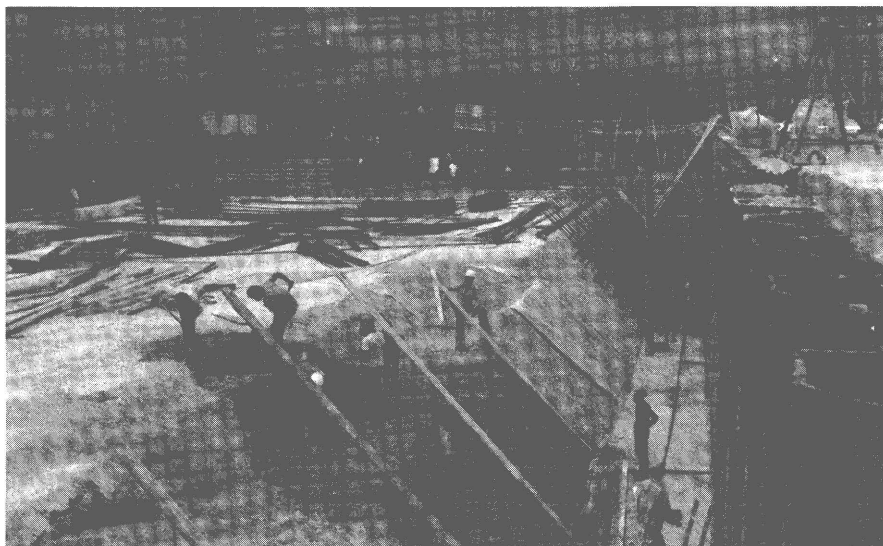


Extraction de tourbe, région de Niayes

Coopération régionale

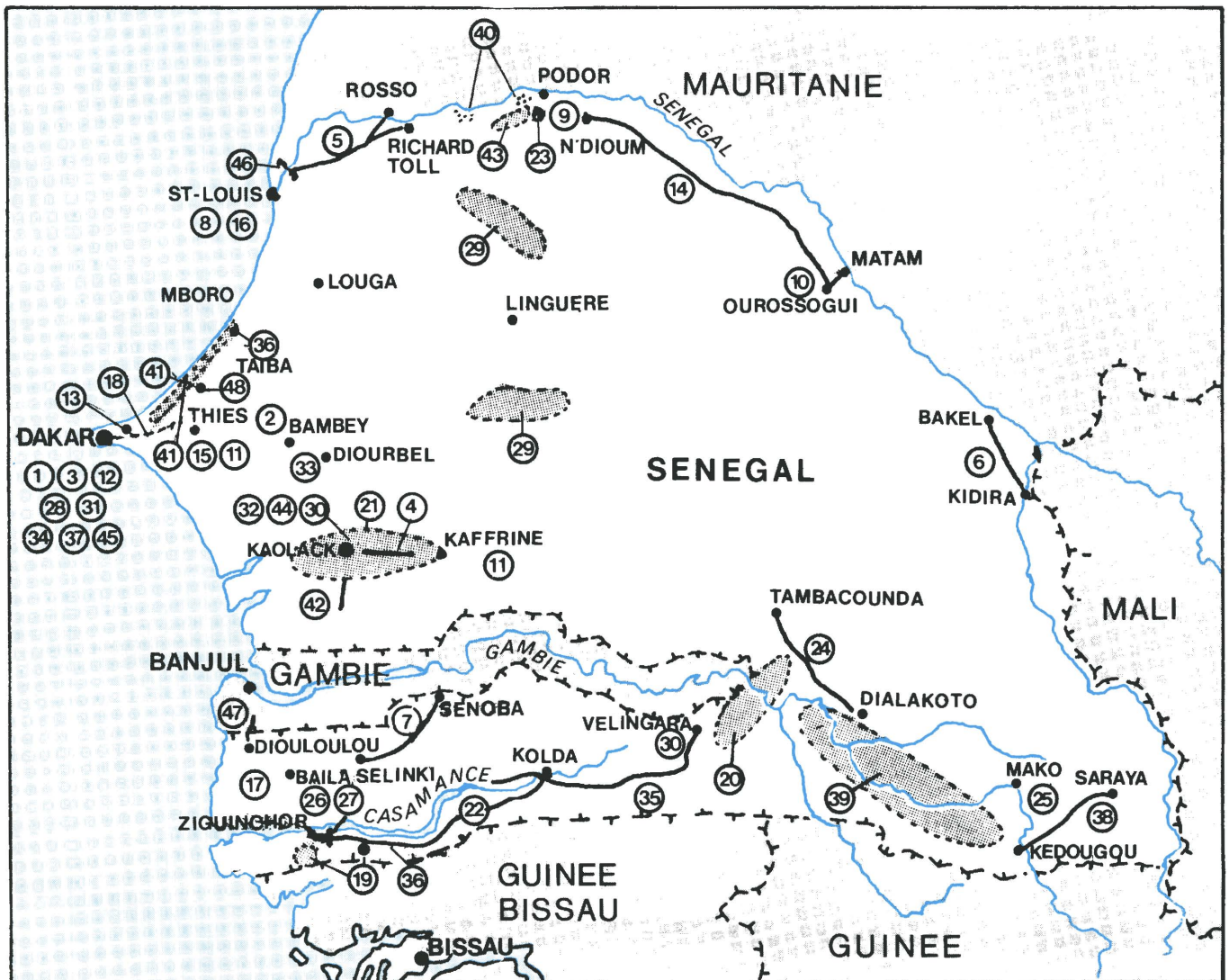
Le Sénégal est un des grands bénéficiaires du fonds régional du cinquième Fonds Européen de Développement. En effet la zone de l'Afrique de l'Ouest reçoit de ce fonds régional une dotation globale comprise entre 120 et 160 millions d'Ecus. Grâce aux financements déjà acquis en faveur de l'OMVS et de l'OMVG, aux investissements hydrauliques relatifs aux Industries Chimiques du Sénégal, et à la route Sénégal-Gambie-Guinée-Bissau, le Sénégal devrait bénéficier d'au moins 35% des crédits affectés à l'Afrique de l'Ouest.

Au total, pour le quatrième et le cinquième FED, près de 10 milliards de francs CFA ont été octroyés par la Communauté à des projets intéressant le Sénégal.



Construction du barrage de Diama sur le fleuve Sénégal

PRINCIPAUX PROJETS COMMUNAUTAIRES AU SENEGAL



1^{er} FED 1961-65

1. ISP Dakar
2. Ecole nationale des cadres ruraux, Bambey
3. Centre de formation professionnelle, Dakar
4. Route Ngatch-Birkelane
5. Route St. Louis-Richard Toll
6. Route Bakel-Kidira
7. Aménagement routes en Casamance
8. Bloc opératoire, Hôpital de St. Louis
9. Hôpital de Podor/Ndioum
10. Hôpital de Ourossogui/Matam
11. Centres de formation rurale, Thiès et Kaffrine

2^e FED 1965-70

12. Extension Institut de Pédiatrie, Dakar
13. Centre PMI, Pikine
14. Route Ndioum-Matam
15. Abattoir de Thiès
16. Abattoir de St. Louis
17. Ponts à Baila et Diouloulou
18. Extension adduction d'eau de Dakar
19. Rizières et bananeraies en Casamance
20. Développement culture cotonnière
21. Développement arachide de bouche

3^e FED 1970-75

22. Route Ziguinchor-Kolda (bitumage)
23. Périmètre de Nianga (riz irrigué)
24. Route Tambacounda-Dialakoto
25. Pont de Mako
26. Chaussée de Tobor
27. Pont sur la Casamance, Ziguinchor
28. Hôtel Teranga, Dakar
29. Elevage dans le Ferlo
30. Usine d'égrenage du coton, Velingara et Kahone (extension)

4^e FED 1976-80

31. Bloc opératoire, Hôpital de Dakar
32. Lycée technique, Kaolack
33. Lycée technique, Diourbel
34. Ecole nationale d'Infirmiers/ières, Dakar
35. Route Kolda-Velingara (bitumage)
36. Développement culture fruitière
37. Assainissement baie de Sombédioune
38. Route Kedougou-Saraya (en cours)

5^e FED 1980-85

39. Développement production céréalière (riz et mil)
40. Périmètres villageois irrigués (région du Fleuve)
41. Développement cultures maraîchères
42. Route Kaviel-Keur Madiabel (bitumage)
43. Plantations de gommiers
37. Canal de la Gueule Tapée (assainissement)
44. Pont Noiro, Kaolack

Projets régionaux

45. Ecole vétérinaire inter-états Dakar
 46. Barrages de Diama et Manantali (OMVS)
 47. Route Banjul-Bissau (en cours)
 48. Industries Chimiques du Sénégal, Taïba
- N.B. Les puits et forages, classes primaires et centres d'expansion rurale financés par le FED, étant nombreux et dispersés, ne figurent pas sur cette carte.

INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES AU SENEGAL, 1961-1984

Quelques chiffres...

HYDRAULIQUE



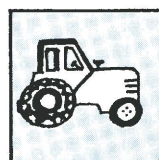
200 puits
101 forages profonds avec 22 puits annexés
25 piézomètres
15 pompes
13 kms de conduite en fonte ductile

EDUCATION



792 classes primaires (44 352 élèves)
2 lycées techniques (1 344 élèves)
4 établissements d'enseignement professionnel
(740 élèves)

DEVELOPPEMENT RURAL



1 960 hectares de périmètres rizicoles irrigués
225 hectares de vergers et bananeraies irrigués
38 centres d'expansion rurale

COMMUNICATIONS



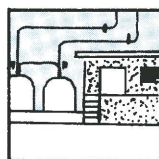
916 km de routes bitumées ou pavées
1 377 km de routes en terre
2 118 mètres linéaires de ponts en béton armé

SANTE



2 hôpitaux (273 lits)
2 blocs opératoires (20 lits)
1 école d'infirmiers et d'infirmières
(300 étudiants)

INDUSTRIE



2 abattoirs
2 usines d'égrenage de coton
1 complexe d'engrais et d'acide phosphorique

EFFORT FINANCIER TOTAL (Octobre 1984) :

157 MILLIARDS DE FRANCS CFA

Rappel des principales abréviations :

ACP:	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ayant signé la Convention de Lomé
CEE:	Communauté Economique Européenne
CCE:	Commission des Communautés Européennes
BEI:	Banque Européenne d'Investissement
FED:	Fonds Européen de Développement
ONG:	Organisation non-gouvernementale (Médecins sans Frontières, Secours Catholique Français, etc.)
STABEX:	Stabilisation des recettes d'exportation
OMVS:	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
OMVG:	Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie
ECU:	Unité monétaire de la Communauté européenne, valant en octobre 1984 environ 0,7 US dollar



Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Délégation de la Commission des Communautés Européennes
en République du Sénégal,
57, avenue Albert Sarraut,
B.P. 3345
DAKAR
Téléphone: 21 13 24
21 57 77
Télex: 440 DELEGSE

Ambassade de Belgique,
Route de la Corniche Est,
B.P. 524
DAKAR
Téléphone: 21 40 27

Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne,
43, avenue Albert Sarraut,
B.P. 2100
DAKAR
Téléphone: 22 48 84

Ambassade de France,
1, rue E.H. Assane Ndoye,
B.P. 4035
DAKAR
Téléphone: 21 01 81

Ambassade d'Italie
Rue E.H. Seydou Nourou Tall,
B.P. 348
DAKAR
Téléphone: 22 00 76

Ambassade des Pays-Bas,
37, rue Kléber,
B.P. 3262
DAKAR
Téléphone: 22 04 83

Ambassade de Grande-Bretagne,
20, rue du Dr. Guillet,
B.P. 6025
DAKAR
Téléphone: 21 73 92